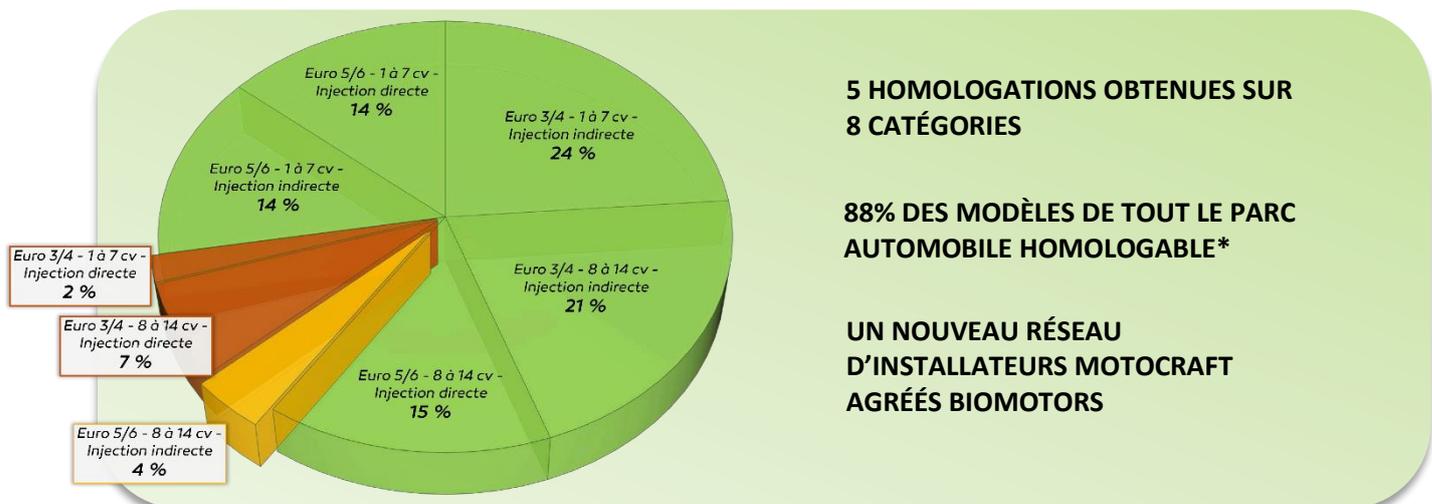


Ford Motorcraft et Biomotors nouveaux partenaires pour l'installation de systèmes de conversion au Superéthanol E85

"J'ai créé en 2011 Biomotors dans le seul but de proposer des solutions vers une mobilité plus propre et économique pour tous. Le partenariat avec un constructeur comme Ford par l'intermédiaire de son réseau de réparateurs agréés Motorcraft est un formidable soutien pour la marque Biomotors qui prouve une fois de plus son attachement à développer des solutions immédiates pour la transition énergétique " – Alexis Landrieu, Directeur de Biomotors.

Biomotors, 1er fabricant homologué en France de systèmes de conversion au Superéthanol E85 est heureux d'annoncer aujourd'hui un nouveau partenariat avec Ford Motorcraft.



Biomotors habilitera le réseau Ford Motorcraft et l'accompagnera sur tous les aspects techniques :

- Formation des professionnels installateurs.
- Formation pour délivrer les homologations des véhicules installés.

Transparence et garantie pour l'installation de votre système

Une expertise technique systématique de votre véhicule avant installation à travers les 7 points de contrôle réalisés par les professionnels installateurs du réseau Motorcraft.

Une solution accessible à **partir de 18.90€/mois.****

Les systèmes de conversion E85 Biomotors seront officiellement lancés lors de la **Convention Annuelle Motorcraft le 18 octobre prochain.**

Ils seront disponibles dans le réseau d'installateurs agréés Motorcraft d'ici fin d'année 2019 !

À PROPOS FORD

La marque Ford en France, c'est une histoire de plus de 100 ans. Représentée initialement par un distributeur depuis 1907, la filiale Ford France s'établit en 1916 pour devenir un acteur incontournable sur le marché de l'automobile en France. Ford France est aujourd'hui en charge de la vente et de l'entretien des véhicules de la marque Ford en France. La marque s'appuie sur un réseau de 40 FordStores, 200 Concessions et 36. Agents, cumulant près de 6 900 employés. En 2018, Ford a enregistré près de 115 000 ventes de véhicules neufs sur le marché français.

Plus d'informations sur : www.biomotors.fr

Lexique :

*homologable : l'arrêté ministériel qui encadre l'installation des systèmes E85 en France, s'applique pour les véhicules à partir de la norme Euro 3 (année 2000) et jusqu'à 14cv fiscaux.

**Mensualité en LLD après règlement des frais de service 29.90€ et premier loyer de 98.90€, pour un véhicule 4 cylindres injection indirecte (hors homologation), exemple Fiat Punto 1.4 95cv.